Cfdt Douanes

Dépêche 05/013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les objectifs surréalistes de la Douane pour 2005

Par une conférence de presse le 8 février M. Copé a fixé des objectifs ambitieux à la DGDDI pour l'année 2005.
Les douaniers devront augmenter le nombre des saisies de cannabis en passant de 75 tonnes en 2004 à 80 tonnes en 2005, tout en privilégiant la lutte contre les grands trafics.
Les saisies des contrefaçons devront progresser de 10% par rapport aux 3,5 millions d'articles saisis en 2004.
Enfin le nombre des constatations dans la lutte contre la contrebande de tabac devra passer de 9000 à environ 10 000.
Comment M. Copé peut-il fixer de tels objectifs alors que les chiffres de l'année 2004 ne sont pas encore définitifs ?
Comment peut-il déterminer à l'avance des objectifs aussi précis dans un domaine aussi incertain qu'imprévisible ?
Comment l'ensemble des douaniers peut-il comprendre que le ministre de tutelle se livre à de telles extrapolations alors que la conférence de presse traditionnelle sur le bilan de la lutte contre la fraude se tiendra le 21 mars 2005 ?
Les spécialistes de la lutte contre la fraude s'accordent à reconnaître que la fixation d'objectifs aussi précis ne peut être qu'un effet d'annonce et que cela n'est pas très sérieux de la part du ministre du budget porte parole du gouvernement.
De plus le contentieux douanier ne se limite pas à ces trois domaines, tout comme l'activité de la DGDDI.
M. Copé devrait avant toute chose prendre la température des services des douanes. Il serait surpris de la fièvre qui fait des ravages dans beaucoup trop d'unités. Cette fièvre que lui et ses conseillers refusent de voir.
En effet la douane est malade des réformes imposées qui sous prétexte de modernisation ne servent qu'à diminuer les effectifs et les moyens matériels.
Les grèves et manifestations des marins sont un cuisant rappel à l'ordre pour les décideurs de Bercy.
Souhaitons que ce coup de semonce soit bien compris et que le bon sens l'emporte sur les effets d'annonce à portée uniquement médiatique.

Paris, le 16 février 2005

Courriel : douanes@cfdt-finances.fr **Site Internet : http://www.cfdt-finances.fr**
Téléphone : 01 56 41 55 50 - Télécopie : 01 56 41 55 59